

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 24 (1944)  
**Heft:** 8

**Artikel:** La résurrection de l'économie française  
**Autor:** Laufenburger, Henry  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888801>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA RÉSURRECTION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Voilà plus d'un an que la Chambre de Commerce Suisse en France m'a fait l'honneur de m'associer à ses travaux, se souvenant sans doute de mes origines helvétiques, très lointaines il est vrai. Jusqu'à présent les lecteurs de la « Revue Economique Franco-Suisse » n'ont connu que ma caricature telle qu'elle a été dessinée par la censure des autorités allemandes d'occupation. D'après les échos que j'ai recueillis, j'ai été lu entre les lignes qui échappaient aux coups de ciseaux.

Fallait-il regretter ou souhaiter la chute rapide du potentiel économique français au cours de ces derniers mois? Les Français et les Suisses ont parfaitement compris que ce calvaire était nécessaire pour disloquer progressivement la production de guerre allemande et pour hâter par là l'affaiblissement de la force militaire germanique.

Aujourd'hui c'est en toute liberté que je puis me réjouir des perspectives déjà très nettes du redressement économique qui se dessinent à l'horizon français. C'est à titre de transition à un chapitre nouveau du devenir économique que je voudrais soulever très simplement les problèmes posés devant les hommes responsables des destinées de la France.

\*\*\*

La conception, chimérique d'ailleurs, d'une suffisance économique de l'Europe continentale risquait de faire retomber la France au rang d'une économie à prédominance agraire, l'Allemagne se réservant le développement à l'extrême de sa puissance industrielle. Dans le cadre de l'autarcie voulue par Berlin, les « techniciens » du Gouvernement de Vichy avaient conçu l'agriculture française non seulement comme la nourrice, mais encore comme ressource principale en carburant du continent européen : la production des betteraves, des topinambours et des céréales aurait été poussée à l'extrême pour remplacer le pétrole par l'alcool : nos vignes auraient été à leur tour mises à contribu-

bution pour alimenter, à travers l'alambic, l'immense réservoir de combustibles liquides. Cette course à la quantité et à l'uniformité aurait étouffé dans l'œuf le potentiel qualitatif de l'agriculture française et l'infinie variété de ses ressources.

Il n'est pas indispensable que l'agriculture se suffise à elle-même dans tous les domaines. De bons esprits recommandent un repli de la production des céréales sur les terres les plus appropriées et en revanche un développement des produits de qualité : fruits, légumes, fleurs, vins, cognac et armagnacs, liqueurs, etc... Les excédents de blé n'ont jamais rapporté grand chose au paysan français; le plus souvent l'Etat a dû les écarter du marché par des mesures artificielles ou les liquider à perte à l'extérieur : les soldes à importer dans les années de récolte déficiente seraient plus que compensés par des exportations plus substantielles et plus rémunératrices de produits de qualité. Il ne faut pas non plus hésiter à reprendre sur une grande échelle les importations d'oléagineux qui d'ailleurs viennent en majeure partie de notre Empire. La culture métropolitaine de colza, de tournesol, de navette, etc., fut un expédient de guerre qui a été loin de donner le rendement escompté, surtout dans les terres des régions peu appropriées à ce genre d'exploitation, et qui menace de conduire à un rapide épuisement du sol.

Loin de faiblir, l'activité industrielle de la France emprunte au retour de l'Alsace et de la Lorraine une impulsion nouvelle en lui apportant le minerai de fer, le charbon, la potasse, l'énergie électrique du Rhin et un outillage puissant en matière métallurgique, mécanique, automobile et textile, sans oublier la faïence, le papier, la conserverie, la brasserie, etc. Un pays doté de richesses naturelles se doit de les mettre en valeur. Il ne faut pas oublier que la France aura à faire face pendant la première année d'après-guerre à des charges d'importation particulièrement lourdes pour assurer son minimum vital, pour refaire son équipement et pour s'assurer les matières

premières nécessaires à la marche des industries textiles, de ses moyens de transport, etc... Si l'agriculture peut commencer certaines exportations à bref délai (vins et spiritueux), l'industrie doit pouvoir développer progressivement ses ventes à l'extérieur pour couvrir une partie aussi forte que possible des achats à l'étranger. Qu'on n'objecte pas que l'industrialisation des pays neufs, qui s'est précipitée au cours des hostilités, opposera un barrage à notre expansion industrielle au dehors. Qui dit industrialisation dit augmentation des salaires, relèvement du pouvoir d'achat général, ramification des besoins. Il ne peut être question dans un pays aussi individualiste que le nôtre de pousser la standardisation et la production de masse. La France s'imposera au contraire sans difficulté à l'étranger si elle suit sa vocation d'être le foyer des produits de qualité et des spécialités. Les industries de l'art, de la mode et du luxe sont appelées à un développement tout particulier. Mais pour s'imposer au dedans comme au dehors, notre pays devra rattraper le retard que les circonstances lui ont imposé en matière de progrès technique. Depuis 1940, la France a participé dans une mesure moindre que les pays directement belligérants à la mise au point, au perfectionnement et à l'innovation des procédés de fabrication. Beaucoup de techniciens français ont été retenus loin du territoire comme prisonniers de guerre, beaucoup de nos ouvriers qualifiés ont été déportés, des machines de haute précision ont été transférées à l'étranger, des bureaux d'études ont été fermés par l'occupant. Beaucoup restera à faire pour nous remettre au niveau de certaines fabrications étrangères.

La renaissance de notre économie est fonction de la solution du problème monétaire et financier.

\* \*

Les lecteurs de cette Revue sont au courant de l'évolution du franc français. Le financement par la Banque de France d'une fraction importante des frais d'occupation s'est traduite par une injection massive de monnaie fiduciaire. La circulation

a triplé depuis août 1940; elle atteint près de 600 milliards de francs au moment où la libération du territoire s'achève. Une partie seulement des instruments monétaires se retrouve dans les dépôts auprès des banques et des caisses d'épargne qui ont augmenté de quelques 200 milliards pendant la même période. La différence a été en grande partie théorisée. Comme la production disponible pour la population civile a progressivement diminué, l'écart croissant entre l'offre de biens et de services d'une part, les disponibilités monétaires d'autre part, a exercé une pression sensible sur les prix qui sont passés de 100 à plus de 260 dans le secteur contrôlé et ont atteint sur les marchés clandestins un multiple de cet indice difficilement chiffrable. La baisse du pouvoir d'achat du franc, qui s'est manifestée aussi sur le marché des valeurs, s'explique donc grossièrement par la contamination de la monnaie émise pour compte français par la monnaie créée pour compte de l'occupant. Si l'économie politique se réduisait à quelques formules mathématiques, la solution du problème se ramènerait à l'extirpation du corps monétaire étranger, c'est-à-dire par la contraction de la circulation jusqu'au niveau atteint fin 1940. Les partisans de la déflation font d'ailleurs valoir que si la ponction monétaire n'intervenait pas à bref délai, l'économie française aurait à s'ajuster à l'inflation acquise, à sanctionner les prix au niveau atteint, compte tenu du contrepoids d'une augmentation de la production et à tolérer un accroissement massif des salaires, prélude à une augmentation ultérieure des prix, en un mot à s'exposer à la course entre les salaires et les prix. L'absence de déflation provoquerait une dépréciation du franc et une forte hausse de la livre et du dollar, bien que ces monnaies aient été, elles aussi, affaiblies par le poids du financement de la guerre.

Les adversaires de la déflation (1) rappellent les difficultés et même les échecs que pareille opération a valu aux chirurgiens monétaires au lendemain de 1918, notamment en Tchécoslovaquie et en Angleterre; ils font remarquer que l'opération dépasse de beaucoup le cadre d'un retrait mathématique d'instruments monétaires émis en excé-

(1) En admettant le principe de l'ajustement des salaires et traitements, le nouveau gouvernement semble avoir réduit la portée de la déflation primitivement envisagée.

dent des disponibilités de biens et de services : le surplus monétaire a influencé les dépôts, faussé l'équilibre des créances et des dettes, gonflé la dette publique, notamment sous forme de bons du Trésor. La ponction devrait donc s'étendre à tout l'ensemble de la monnaie, des dépôts, des titres et frapper finalement les plus-values, réalisées ou non, de l'actif mobilier et immobilier. Dans la mesure où l'opération se traduirait par une baisse des prix, elle comporterait des germes d'une crise économique.

L'exposé des deux thèses en présence met en relief toute l'ampleur du problème à résoudre ; comme chacune d'elles contient des arguments valables, il semble qu'une transaction soit seule susceptible d'arbitrer le conflit en présence.

J'estime pour ma part qu'une certaine ponction monétaire s'impose, étant donné l'ampleur de l'inflation française, beaucoup plus forte que celle qui s'est produite en Angleterre et aux Etats-Unis (1). Le premier plan d'Alger (2) prévoyait l'échange des billets se trouvant en France, à raison de 50 p. 100, contre de nouveaux billets, le surplus restant bloqué dans les caisses de l'Etat et ne pouvant être utilisé que pour régler des contributions extraordinaires ou pour acquérir des obligations à long terme. Il est peu probable qu'une ponction aussi forte soit possible. On pourrait songer à un échange des billets à 100 p. 100, les montants présentés à l'échange étant notifiés aux contributions directes, avec blocage de tout ce qui excéderait un certain plafond, le solde n'étant mobilisable en billets nouveaux que sur justification de l'acquittement des obligations fiscales ; cette solution écarterait automatiquement de l'échange les détenteurs de gros montants de billets ayant réalisé des bénéfices occultes non déclarés au fisc et aurait sauvégardé le patrimoine monétaire des « petits », restés à l'écart de la conjoncture de guerre et du marché noir. Quoi qu'il en soit, le plan d'Alger prévoit, en outre, un blocage des comptes en banque, suivi d'un déblocage rapide en faveur des commerçants et industriels pour le paiement des fournitures et salaires, une consolidation des bons du Trésor et une contribution

très forte sur les enrichissements de guerre. L'objection principale que soulève ce projet est relative à l'augmentation de la dette publique du fait de l'échange des billets résorbés en obligations de l'Etat. Il ne faut pas oublier que le poids de la dette, c'est-à-dire la pression de l'intérêt sur le budget, est déterminante pour la valeur finale d'une monnaie. La consolidation de la dette flottante est plus facilement réalisable pour les bons détenus par le public que pour ceux qui se trouvent dans le portefeuille des banques débitrices de dépôts à vue et amenées rapidement à remplacer les crédits à l'Etat par des crédits à l'économie privée.

Ces quelques remarques font ressortir les limites de la déflation monétaire et militent en faveur d'une déflation fiscale complémentaire. Dans la mesure où il subsistera un résidu d'inflation qui, à mon avis, est inévitable, il faudra se résigner à consacrer la dépréciation acquise du franc par une dévaluation proportionnelle au taux de 1939. Bien que le dollar et la livre aient perdu eux aussi de leur pouvoir d'achat d'avant-guerre (dans une mesure qui apparaîtra lorsque les subventions auront été incorporées dans les prix) et soient affaiblis par le poids de la dette, les cours de 50 et 200 francs semblent intenables à la longue, même si le Gouvernement français procérait, comme nous le jugeons indispensable, à une certaine déflation.

Après le problème monétaire, celui de l'organisation économique et sociale appellera une solution réfléchie et hardie.

\*\*\*

L'ordonnance sur le rétablissement de la République, affichée à Paris le 10 septembre 1944, frappe en principe de nullité tous les actes législatifs et réglementaires postérieurs au 16 juin 1940. Mais pour assurer la continuité de la vie économique, en particulier, les principales institutions, notamment la répartition et, pour le moment, les Comités d'organisation sont maintenus jusqu'à ce qu'une loi ou un décret les supprime.

(1) En Allemagne, la véritable situation monétaire n'éclatera que lorsque la guerre sera terminée.

(2) « Projets financiers du Gouvernement d'Alger ».

J'ai précisé ici-même les limites de l'économie dirigée. Il ne peut être question, avant la fin de la liquidation de la guerre, de revenir au libéralisme économique. La liberté sociale est depuis longtemps et à jamais révolue. Il faut donc établir une ligne de démarcation précise entre le commandement économique qui relève du Gouvernement, notamment en ce qui concerne l'établissement de plans, et l'exécution qui doit être laissée à l'initiative privée, sauf dans le secteur des services publics dont la nationalisation est en marche.

Dans le cadre de ce programme, les Comités d'organisation sont intenables. Je n'ai cessé d'en faire le procès bien que le Ministre de la Production industrielle de Vichy ait entravé la liberté d'exprimer ma pensée. Le Comité aboutirait à la confusion des pouvoirs de direction et d'exécution, notamment sous la forme dictatoriale du directeur responsable de la profession, tout en conservant, dans la plupart des cas, la gestion des intérêts privés d'une entreprise de la profession. L'activité des Commissaires du Gouvernement, souvent incomptents, aboutirait fréquemment à la paralysie de l'institution ou au triomphe de la bureaucratie. Le financement des Comités par des cotisations mal contrôlées et souvent supérieures aux dépenses utiles se traduirait par une véritable parafiscalité au détriment du budget.

Il est probable qu'avec le rétablissement de la liberté syndicale, les grandes branches d'industrie recouvreront l'auto-administration sous la simple impulsion et sous le contrôle de l'Etat. Mais la famille professionnelle, qui est en marche, commande la formule paritaire de l'exploitation : les représentants syndicaux des cadres et des ouvriers seront étroitement associés à la solution des pro-

blèmes sociaux, en attendant d'être initiés progressivement aux actes de gestion qui ont une répercussion directe sur leurs intérêts. Cette conception, qui est dans l'air, rendra caduque l'essence même de la Charte du Travail, avant même que sa carcasse soit frappée d'abolition législative. Le tort de ce document — nous l'avons souvent fait ressortir dans nos chroniques — est d'avoir noyé des conceptions imprégnées, certes, d'un grand idéalisme, dans le moule d'institutions autoritaires et totalitaires empruntées à l'occupant. Je n'ai pas besoin de redire que si les industries-clés requièrent une auto-administration professionnelle recevant son impulsion de l'Etat et contrôlée par lui (1), le maximum de liberté est requise par toutes les branches industrielles (artisanat compris) qui relèvent de la qualité et s'adressent à la manipulation individuelle et personnelle des besoins humains.

J'ignore quelles sont les vues du Gouvernement quant à l'ensemble des problèmes que j'ai soulevés. En tout cas, je me réjouis de pouvoir exprimer maintenant, en toute liberté, la même pensée que la synchronisation de l'opinion sous le Gouvernement de Vichy a souvent mutilée et déformée. La suppression de la critique est la plus grande faiblesse des régimes autoritaires qui se prétendent forts. Mais la critique n'est salutaire qu'à la condition d'être disciplinée. Cette vérité s'impose au technicien, qui doit toujours être conscient des devoirs qu'implique le privilège de la pensée librement manifestée ; elle s'adresse aussi à la démocratie qui ne peut se survivre qu'à condition de se faire respecter.

**Henry LAUFENBURGER.**

Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

---

(1) Le Gouvernement provisoire de la République vient d'amorcer la nationalisation des industries ayant un caractère de « service public » en confiant à un « groupement national » l'exploitation (mais non pas la propriété) des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.